

Paielements aux Entités Gouvernementales

Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

Metalkol SA

Période : 1er janvier au 31 mars 2025

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)

La Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo SA avec Conseil d'Administration (Metalkol SA) publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable

Paielements aux Entités Gouvernementales, de janvier à mars 2025

Montant total des taxes et redevances versées : 36 851 567,25 USD

Catégorie de Paiements

Montant (USD)

0,3% DOT	
Cahier des Charges	14 250,00
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	7 426 730,86
Redevances de l'État	1 085 072,13
Taxes environnementales	3 623,60
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	1 833 990,70
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	7 851 473,04
Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)	11 377 910,97
Redevances Minières Provinces	4 857 200,89
Redevances Minières ETD	2 192 200,34
Redevances Suivi de Change (BCC)	209 114,72

Rem. : Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.